

[www.anpea.com](http://www.anpea.com)

# Rapport d'activité 2022

# SOMMAIRE

## NOTRE BUREAU DE NORMALISATION

Champs d'intervention et missions  
Parties prenantes

## NOTRE ENVIRONNEMENT

Structures françaises  
Commissions de normalisation  
Structures européennes – CEN/TC 260  
Structures européennes – CEN/TC 223  
Structures européennes – CEN/TC 455  
Structures internationales – ISO/TC 134  
Influence et contribution Française  
Stratégie Européenne de Normalisation

## LES FAITS MARQUANTS DE LA NORMALISATION

Demande de normalisation M/564  
Travaux sur les normes franco-françaises

## ENGAGEZ VOUS EN NORMALISATION

AUREA et la normalisation  
Formation des experts

## GLOSSAIRE

### ANNEXE 1

Liste des documents publiés

### ANNEXE 2

Liste des documents soumis à examen systématique



**STEPHANIE PITTIE**  
DIRECTRICE DU BN FERTI

Les crises successives que nous traversons (covid-19, guerre en Ukraine, crise des matières premières, crise de l'énergie, crise climatique...) impactent plus que jamais les acteurs économiques. Malgré ce contexte, les acteurs de la filière fertilisation sont restés particulièrement mobilisés dans les travaux de normalisation du secteur pour relever un de nos principaux défis : élaborer tous les documents normatifs commandés par la Commission Européenne dans le cadre de la mise en application du nouveau règlement européen régissant les règles de mise sur le marché des fertilisants.

Grâce à l'engagement de tous, nous pouvons ainsi regarder 2022 avec la satisfaction d'avoir tenu nos engagements : 84 Spécifications Techniques ont pu voir le jour dans les temps, pour la mise en application de ce règlement. Et c'est ainsi que la collection de documents normatifs du BN FERTI s'est accrue de plus de 40% en 2022 !

Je veux ici remercier tous les acteurs qui ont rendu cet exploit possible : les organisations professionnelles de l'ANPEA, les présidents de nos commissions nationales et des comités techniques, les valideurs des traductions, l'ensemble des experts ayant contribué aux travaux et bien entendu mon équipe.

## NOTRE BUREAU DE NORMALISATION

Le Bureau de Normalisation de la Fertilisation (BN FERTI) a été créé en 2012. Il agit par délégation de l'Association Française de Normalisation (AFNOR) et au travers d'un agrément délivré par le Ministère chargé de l'Economie.

Le BN FERTI bénéficie du support matériel et statutaire de l'Association Nationale Professionnelle pour les Engrais et Amendements (ANPEA). En 2022, cette fédération regroupe 5 organisations professionnelles de la filière fertilisation :



**299** documents normatifs dans la collection du BN FERTI

**49** normes françaises

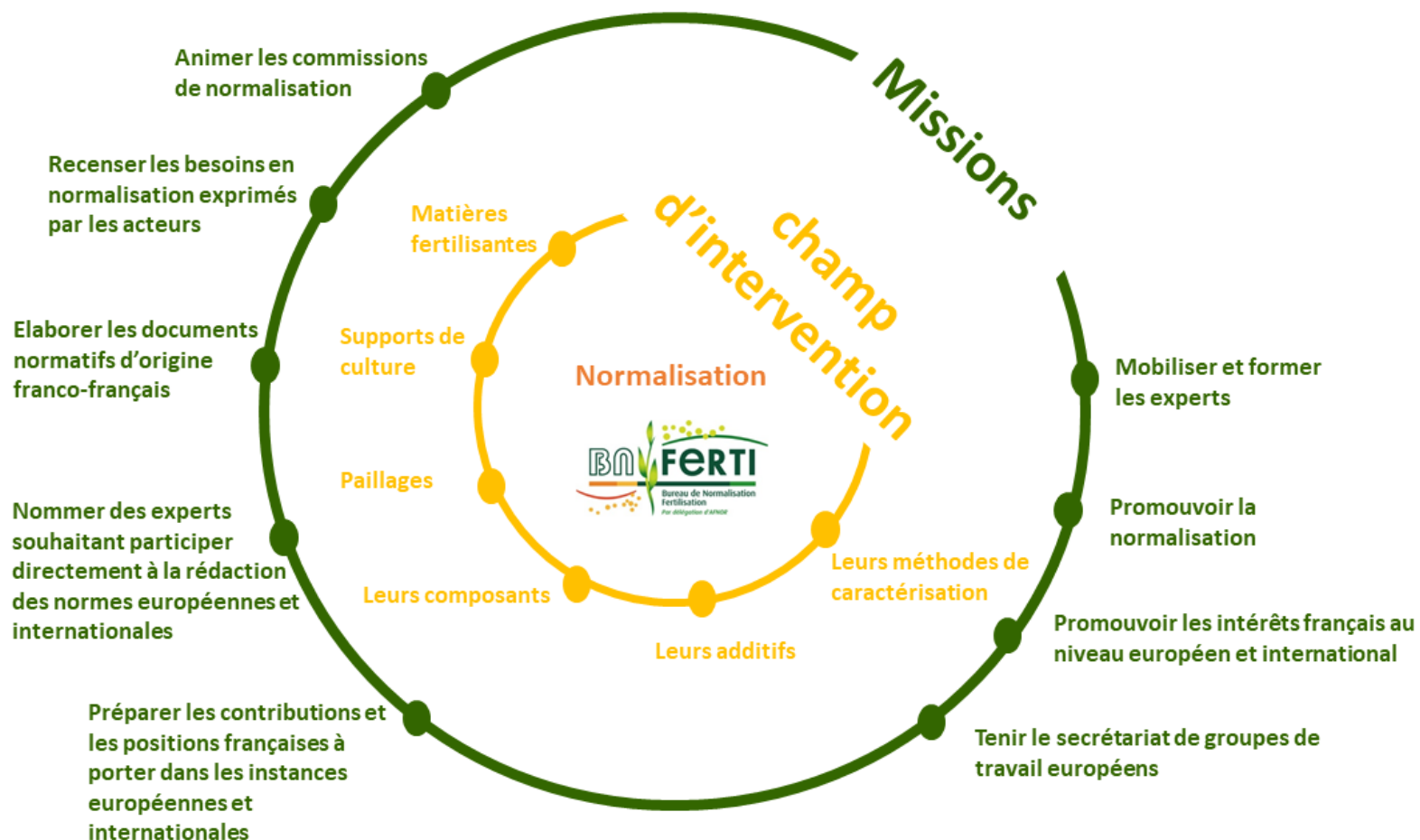
dont **27** Normes Rendues d'Application Obligatoire (NRAO)

**125** normes européennes

**92** Spécifications techniques européennes

**15** normes internationales

## CHAMPS D'INTERVENTION ET MISSIONS

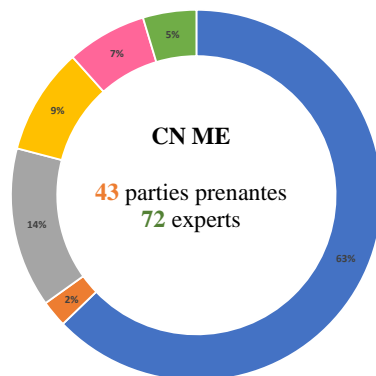
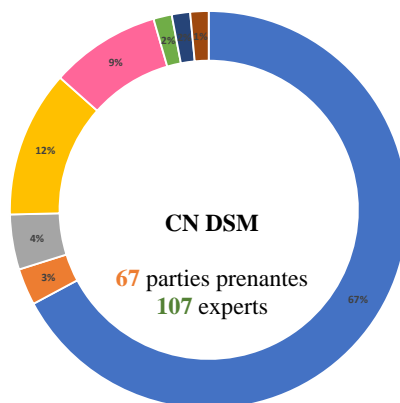
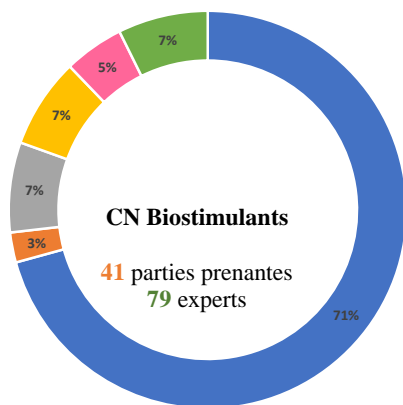


**C'est tout le métier du BN FERTI  
pour vous accompagner dans l'élaboration des normes de demain !**

## PARTIES PRENANTES

Le BN FERTI est engagé auprès de tous les acteurs de la filière fertilisation, publics et privés, et interagit avec de multiples parties prenantes.

**163** Experts inscrits   **81** parties prenantes   **110** Experts en veille



- Fabricant ou prestataire
- Intermédiaire
- Evalueur
- Support technique
- Autorité réglementaire
- Fournisseur (amont)
- Utilisateur ou destinataire
- Responsable ministériel aux normes



### BIENVENUE AU BN FERTI

**Gaiago**

**Acadian**  
Plant Health

**UPCYCLE**

**pierre feltz**

formation conseil



## NOTRE ENVIRONNEMENT

La normalisation est un jeu d'équipe. Elle permet de poser un cadre commun, partager des bonnes pratiques, préparer les marchés du futur et promouvoir une innovation. S'entendre et atteindre le consensus sont des bases indispensables pour aboutir à la publication d'une norme.

L'élaboration des normes est assurée par des organes, appelés « commissions de normalisation ». Structures clés de la normalisation, elles rassemblent l'expertise technique des acteurs participant aux travaux. Ce sont ces structures d'échanges qui permettent d'atteindre le consensus recherché.

**Ces commissions de normalisation suivent l'élaboration de tous les projets de normes couvrant leur domaine de compétences, quelle que soit leur origine (française, européenne ou internationale).** Elles désignent les délégations nationales qui portent les positions françaises dans les comités techniques des organisations européennes et internationales de normalisation.

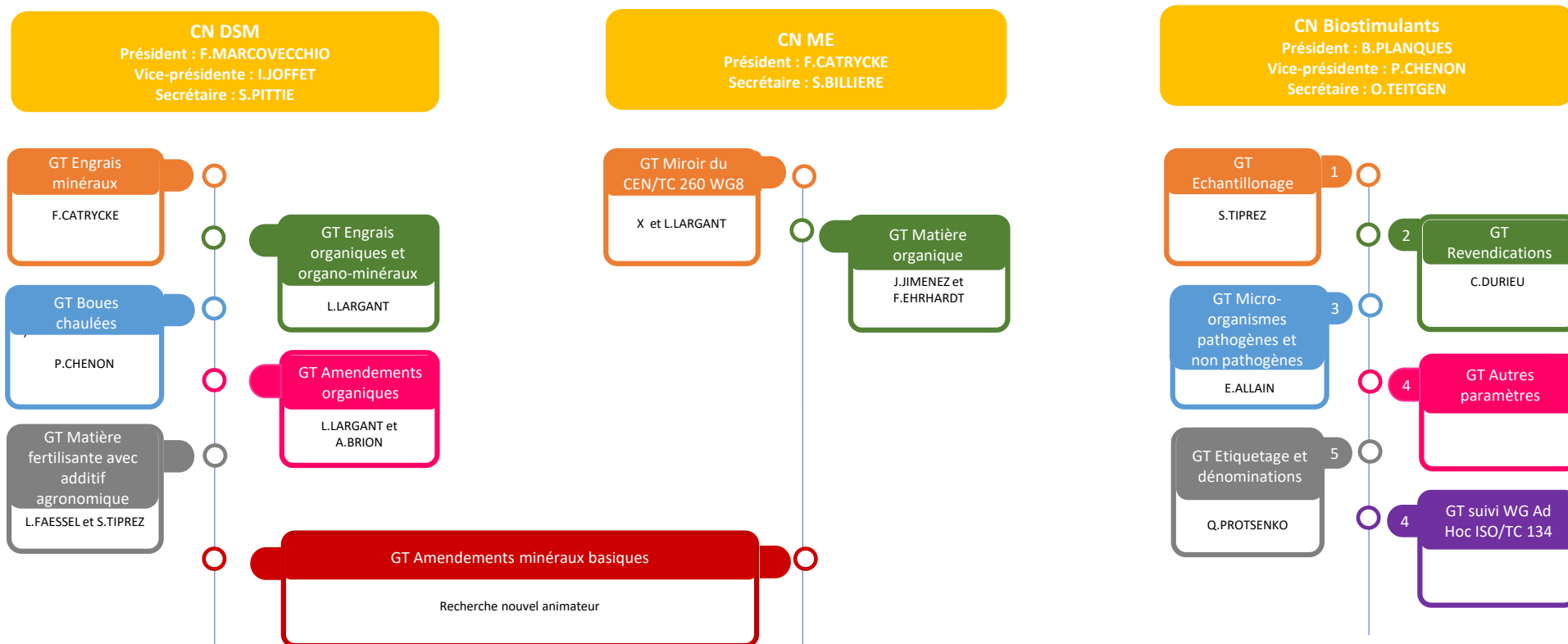
## STRUCTURES FRANCAISES

Le BN FERTI anime et gère le secrétariat de 3 Commissions de Normalisation (CN). Les secrétaires travaillent en relation étroite avec le président, dont la responsabilité est notamment de conduire les travaux en vue d'obtenir un accord consensuel. Le BN FERTI veille à ce que l'intérêt général et les règles de normalisation soient respectées dans toutes ces commissions.

Ces CN peuvent gérer des **travaux spécifiques français** et suivent également les **travaux européens et internationaux des comités techniques suivants** :

- CEN/TC 260 « Engrais et amendement minéraux basiques »
- CEN/TC 223 « Amendements du sol et supports de culture »
- CEN/TC 445 « Biostimulants des végétaux »
- ISO/TC 134 « Engrais, amendements et substances bénéfiques »

Les CN peuvent décider de créer des Groupes de Travail (GT) mandatés pour étudier un sujet spécifique. Ces GT peuvent, par exemple, prendre en charge le travail de rédaction d'un document normatif qui sera ensuite proposé à la CN ou suivre « en miroir » les travaux d'un groupe de travail européen ou international (Working Groups).





## COMMISSIONS DE NORMALISATION (CN)

8

Réunions de **CN ME (Méthodes d'Essais)**

3

Réunions de **CN Biostimulants**

8

Réunions de **CN DSM (Dénominations, Spécifications, Marquage)**

9

Réunions de **GT**

Le délai moyen de diffusion des comptes-rendus de commission est de 7 jours ouvrés.

## COMMISSION BIOSTIMULANTS

Présidence – M. PLANQUES (HELLO NATURE) ;

Vice-présidence – Mme CHENON (VOXGAIA)

[Programme de travail fin 2022](#)

[Périmètre de la Commission](#)

### LE MOT DU PRESIDENT



" Cette commission est née suite à la mise en place du CEN/TC455 « Plant Biostimulant », pour développer les normes pour définir et caractériser ces intrants innovants, qui sont couverts dans le cadre du règlement UE n°2019/1009.

33 Spécifications Techniques ont été publiées l'année dernière et en 2023, seront converties en normes EN.

Cette commission permet d'échanger entre les différents acteurs français pour défendre une position afin de défendre les metteurs en marché et d'assurer une qualité et une efficacité de ces produits qui répondent à de nombreux challenges actuels, tels que le changement climatique, la disponibilité des nutriments et l'amélioration de la qualité des productions agricoles.

En tant que Président, je suis heureux de coordonner cette dynamique française et ainsi pouvoir faire remonter cette vision de qualité et d'efficacité qui sont les leitmotivs de l'industrie française, qui fait partie des leaders européens. En développant des normes robustes au niveau européen, elles pourront nous servir dans le cadre de discussion au sein de l'ISO/TC 134."

M. Benoît Planques

## COMMISSION DENOMINATIONS, SPECIFICATIONS, MARQUAGE

Présidence – M. MARCOVECCHIO (LDAR)  
Vice-présidence – MME JOFFET (UNIFA) ;  
[Programme de travail fin 2022](#)  
[Périmètre de la Commission](#)

### LE MOT DU PRESIDENT

"Convaincu de l'intérêt général de mettre à disposition des professionnels des méthodes normalisées, j'ai entamé dès les années 90 des travaux sur les normes d'analyses : NF U42-506 « Fraction chélatée », élaborée par le BNAME<sup>1</sup>, et NF U44-175 « Capacité de rétention en eau », élaborée par le BNSCAO<sup>2 3</sup>. Les méthodes françaises accompagnaient souvent les évolutions réglementaires européennes et LAON a toujours constitué un centre de recherche technique et réglementaire sur les fertilisants (notamment grâce aux travaux de M. HEBERT, M. ORSINI et M. CUDENNEC).

Assumer la présidence de la commission DSM me permet de placer mon expertise au service du BN FERTI pour vérifier la réactivité, l'innovation et la pertinence de la normalisation française, renforcer la pertinence et la visibilité de notre démarche qualité, de nos travaux et services au niveau national et international avec les producteurs, les intermédiaires, les utilisateurs, les PME, les chercheurs, les ministères, l'ANSES et les territoires. Cette Présidence fait suite à plusieurs mandats de Président de la Commission Méthode d'Essais (< 2021 et 2009-2011) et avant celle du BIPEA « commission Matières Fertilisantes minérales » (2000-2003).

Cette démarche, parfois sacerdotale, est également fondamentale pour développer et entretenir les relations avec l'agriculteur, le viticulteur, le maraîcher, l'horticulteur, leurs prescripteurs, leurs fournisseurs, et pour valider la qualité de leurs fertilisants"

M. Fabrice Marcovecchio

<sup>1</sup> Bureau de Normalisation des Amendements Minéraux et Engrais

<sup>2</sup> Bureau de Normalisation des Supports de Culture et des Amendements Organiques

## COMMISSION METHODES D'ESSAI

Présidence – MME CATRYCKE (UNIFA)  
[Programme de travail fin 2022](#)  
[Périmètre de la Commission](#)

### LE MOT DE LA PRESIDENTE



" Aujourd'hui, je suis fière des résultats obtenus par la commission ME.

En effet, face à l'ampleur des travaux de normalisation imposée par la demande de normalisation européenne relative aux fertilisants UE, les experts français ont su relever le défi.

Ils sont présents dans la plupart des WGs des CEN/TC 223 et CEN/TC 260, que ce soit en tant que participant, animateur (pour 2 WGs) ou chef de projet. Malgré les difficultés et le manque de financement, ils ont œuvré pour que les méthodes d'analyses nécessaires pour l'évaluation de la conformité des fertilisants au Règlement européen 2019/1009 soient prêtes pour le 16 juillet 2022, date d'entrée en application de ce règlement. Aujourd'hui, les Spécifications techniques sont disponibles en français, grâce au travail des valideurs.

Je les remercie tous vivement pour leur engagement.

Au-delà des travaux européens, la commission suit également les travaux internationaux de l'ISO/TC 134.

Tout ce travail est parfaitement organisé par la secrétaire Stéphanie Billière que je remercie également pour la bonne gestion de cette commission de normalisation. "

Mme Florence Catrycke

<sup>3</sup> Le BNAME et le BNSCAO n'existent plus. Leur domaine d'application est désormais intégré au champ du BN FERTI.

« **Engrais et Amendements Minéraux Basiques** »

Activités de normalisation liées aux engrais, aux amendements minéraux basiques et aux inhibiteurs couvrant principalement l'échantillonnage, la préparation de l'échantillon, le vocabulaire et les méthodes d'essai pour la détection et/ou la détermination des paramètres physiques, chimiques et/ou microbiologiques

Les commissions DSM et ME suivent les travaux du comité technique européen 260 (CEN/TC 260).

**34**

projets en cours dans le cadre de la demande de normalisation  
(« mandat » donné par la Commission Européenne au CEN)

**1**

projet en cours hors demande de normalisation

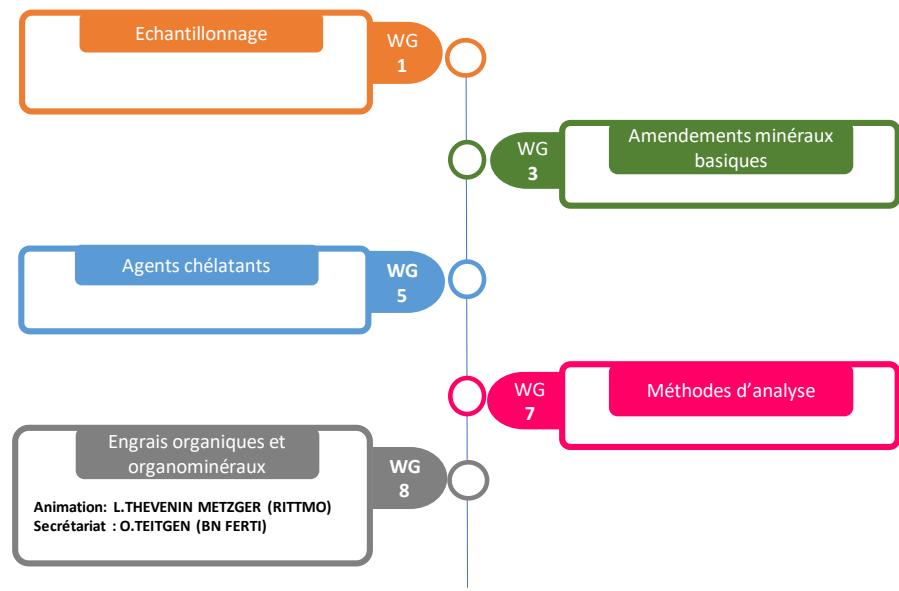
**19**

experts français inscrits dans les WG du TC 260

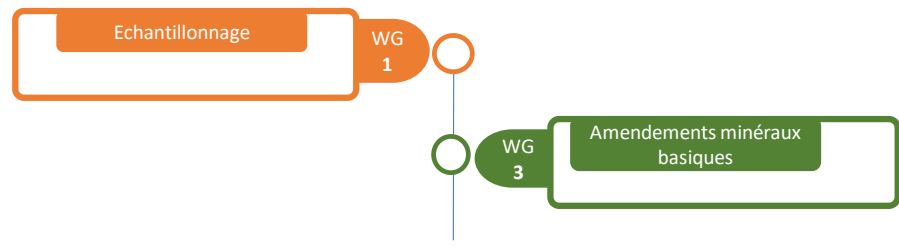
**1**

Secrétariat de WG tenu par le BN FERTI avec animation française

Structures suivies par CN ME  
CEN/TC 260 et ses Working Groups (WG)  
Engrais et amendements minéraux basiques



Structures suivies par CN DSM  
CEN/TC 260 et ses Working Groups (WG)  
Engrais et amendements minéraux basiques



## STRUCTURES EUROPEENNES – CEN /TC 223

### « Amendements du sol et supports de cultures »

Normalisation de deux types de matériaux utilisés en agriculture, horticulture, jardinage et aménagement paysagers :

1) Amendements du sol, c'est-à-dire les matériaux qui peuvent avoir été compostés ou traités d'une autre façon, ajoutés au sol principalement pour améliorer son état physique sans causer d'effets nocifs.

2) Supports de culture, c'est-à-dire les matériaux sur lesquels les plantes sont cultivées. Les produits chaulant et les matériaux utilisés uniquement en tant que éléments nutritifs sont exclus

Les commissions DSM et ME suivent les travaux du comité technique européen 223 (CEN/TC 223).

# 48

projets en cours dans le cadre de la demande de normalisation

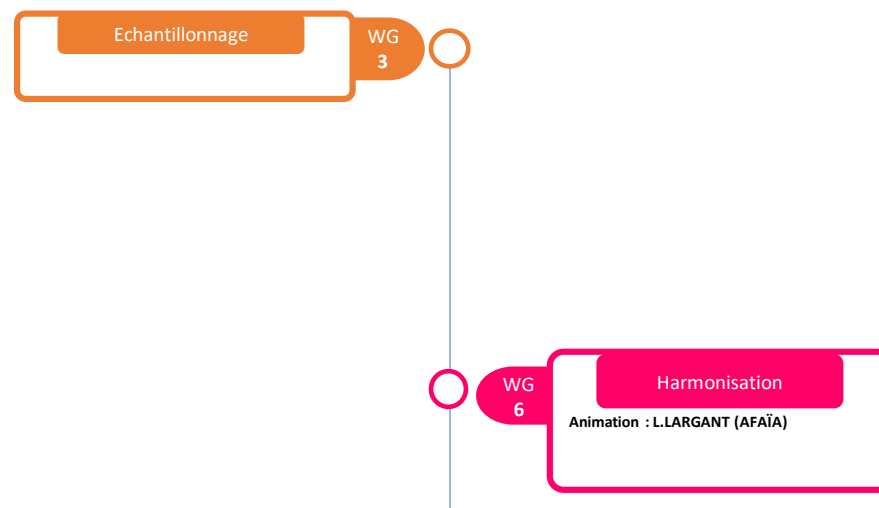
(« mandat » donné par la Commission Européenne au CEN)

Présidence française

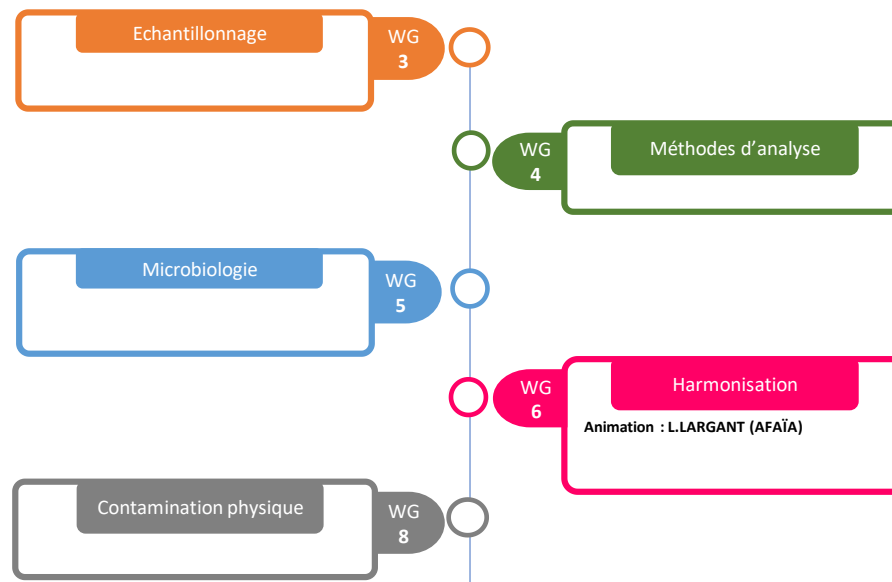
# 9

experts français inscrits dans les WG du TC 223

Structures suivies par CN DSM  
CEN/TC 223 et ses Working Groups (WG)  
Amendements organiques et supports de culture  
Présidence : L.LARGANT (AFAÏA)



Structures suivies par CN ME  
CEN/TC 223 et ses Working Groups (WG)  
Amendements organiques et supports de culture  
Présidence : L.LARGANT (AFAÏA)



« Biostimulants des végétaux »

Normalisation de l'échantillonnage, des dénominations, des spécifications (y compris des exigences de sécurité), du marquage et des méthodes d'essais permettant de vérifier les allégations des produits pour les biostimulants des végétaux, y compris les micro-organismes. Les biostimulants des végétaux sont des produits à base de substances et/ou de microorganismes stimulant les processus de nutrition des plantes, indépendamment des éléments nutritifs qu'ils contiennent, et définis par leurs allégations agronomiques (par exemple : efficacité d'utilisation des éléments nutritifs, tolérance au stress abiotique, caractéristiques qualitatives de la culture) et qui peuvent être appliqués aux plantes ou aux sols

Sont exclus les produits phytopharmaceutiques, les engrais, les amendements minéraux basiques, les amendements du sol, les supports de culture et les inhibiteurs déjà couverts par la normalisation au niveau européen.

La commission Biostimulants des végétaux suit les travaux du comité technique européen 455 (CEN/TC 455).

33

projets en cours dans le cadre de la demande de normalisation  
(« mandat » donné par la Commission Européenne au CEN)

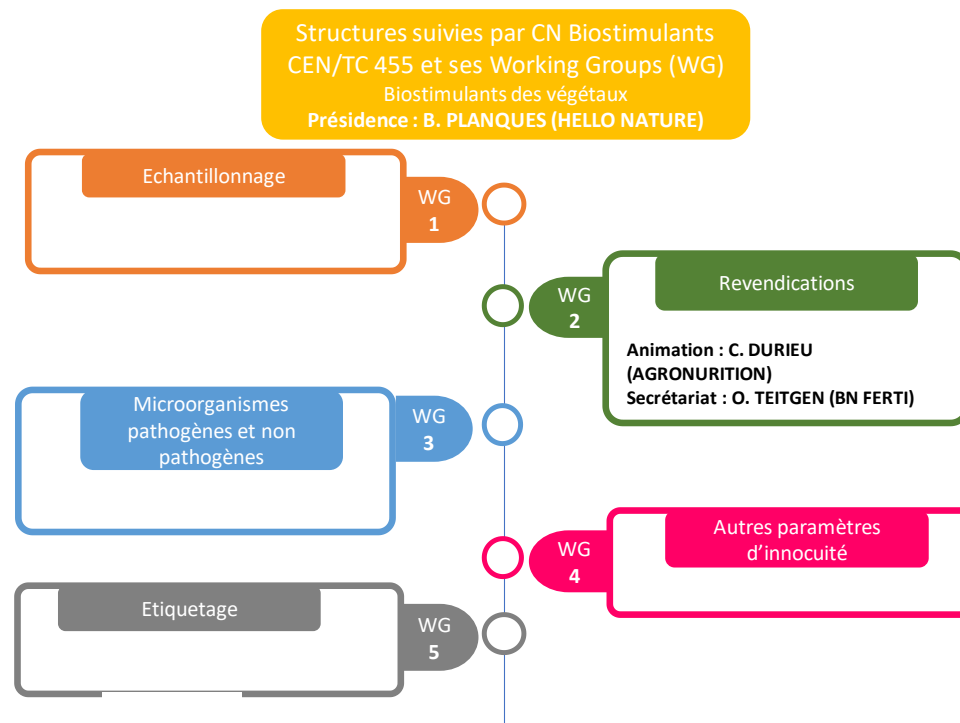
Présidence française

26

experts français inscrits dans les WG du TC 455

1

Secrétariat de WG tenu par le BN FERTI avec animation française



## STRUCTURES INTERNATIONALES – ISO/TC 134

### « Engrais, amendements et substances bénéfiques »

*Normalisation dans le domaine des fertilisants, des amendements et des substances bénéfiques, c'est-à-dire des produits dont l'apport est destiné à assurer ou améliorer l'alimentation des plantes cultivées et ou améliorer les propriétés des sols et utilisation efficace de ceux-ci.*

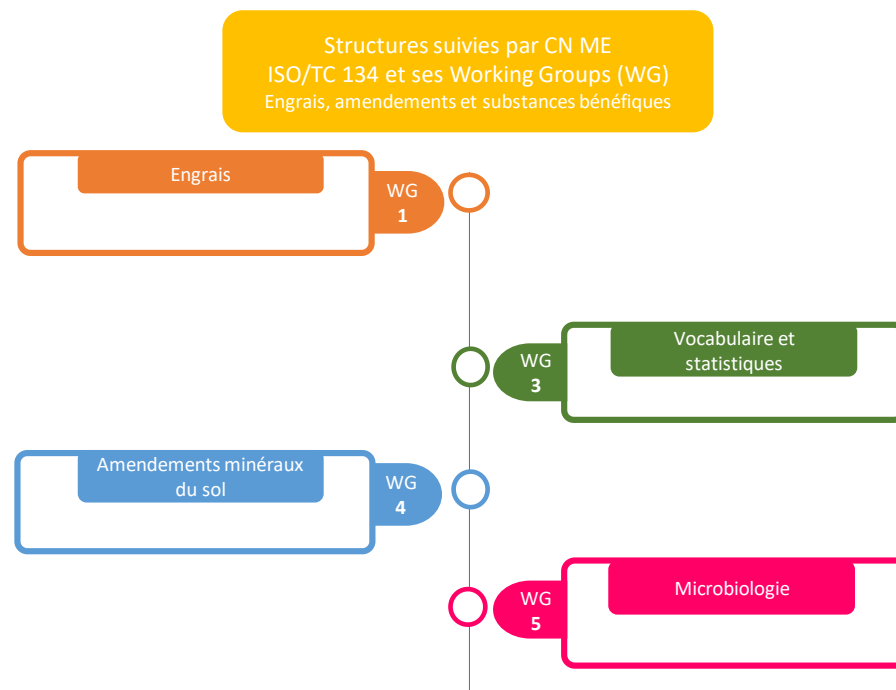
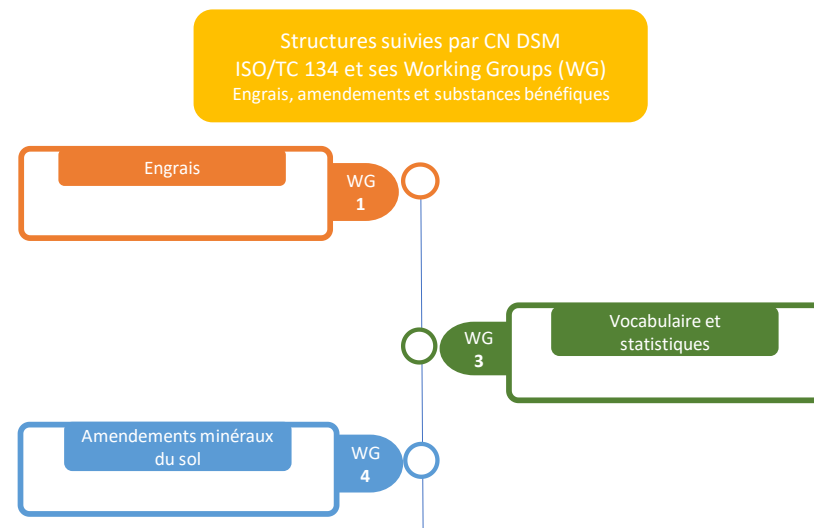
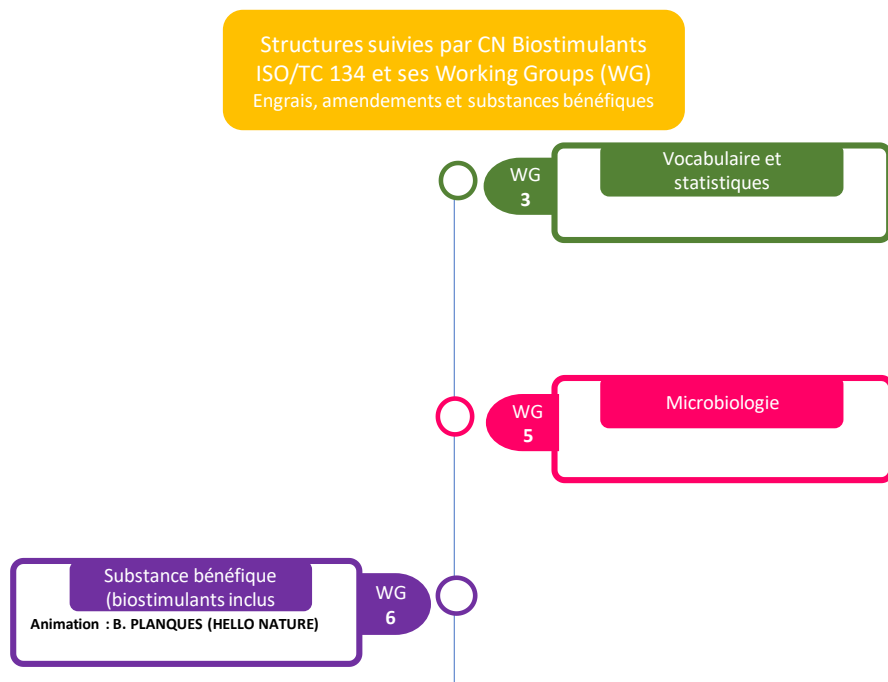
Les trois commissions du BN FERTI suivent les travaux du comité technique international 134 (ISO/TC 134).

11

experts français inscrits dans les WG du TC 260

5

projets en cours



## INFLUENCE ET CONTRIBUTION FRANÇAISE

### INFLUENCE FRANÇAISE A L'ISO (INTERNATIONAL)

À l'ISO, les organismes nationaux de normalisation peuvent choisir de s'impliquer dans les travaux d'un comité technique ou d'un sous-comité de deux manières : en tant que membre participant (membre P) pour assurer une participation active ou en tant que membre observateur (membre O) pour simplement assurer une veille.

**Le BN FERTI a fait le choix, depuis 2015, d'être membre P à l'ISO/TC 134 « Engrais amendements et substances bénéfiques ».** De ce fait, nous participons activement aux travaux : en désignant des représentants français lors des réunions plénières du comité technique, en mandatant des experts pour participer aux groupes de travail, en votant sur les projets de documents normatifs soumis à consultations, etc.

### INFLUENCE FRANÇAISE AU CEN (EUROPEEN)

Administrer une instance de normalisation européennes constitue un levier d'action important. En effet, assurer le secrétariat d'un Working Group (WG) traduit la faculté d'un membre à s'impliquer davantage et à mobiliser des ressources, pour en retour renforcer sa capacité à mener les débats, tant sur le plan technique que stratégique.

Le BN FERTI a donc décidé de s'impliquer fortement dans les travaux en **tenant le secrétariat de deux groupes de travail européens** qui élaborent des normes qui viendront en appui du règlement (UE) 2019/1009 et qui sont essentielles pour la filière fertilisation :

- Depuis 2016, nous tenons le secrétariat du CEN/TC 260/WG8 « Engrais organiques et organo-minéraux », **animé par une experte française** : Mme THEVENIN-METZGER (RITMO).
- Depuis 2017, nous tenons le secrétariat du CEN/TC 455/WG2 « Claims », **animé par une experte française** : Mme DURIEU (AGRONUTRITION).

Par ailleurs, **la présidence de deux comités techniques est assurée par un expert français** inscrit au BN FERTI :

- M. LARGANT (AFAÏA) assure la présidence du CEN/TC 223 « Amendements du sol et supports de culture ».
- M. PLANQUES (HELLO NATURE) assure la présidence du CEN/TC 455 « Biostimulants des végétaux ».



**5** réunions de **TC européens**  
100% de participation française

**55** réunions de **WG européens**  
98% de participation française  
(85 réunions en 2021)

**3** réunions de **WG internationaux**  
100% de participation française  
(9 réunions en 2021)

Tous les **votes au niveau européens et internationaux** ont été réalisés **dans les temps**

## CONTRIBUTION DU BN FERTI AU SYSTEME FRANÇAIS DE NORMALISATION

Le BN FERTI attache une attention toute particulière à participer aux travaux qui permettent d'améliorer le fonctionnement du Système Français de Normalisation. Cet engagement s'est encore renforcé en 2022 au travers de la nomination de Mme PITTIE comme représentante des Bureaux de Normalisation au sein du Comité de Coordination et de Pilotage de la Normalisation (CCPN), pour un mandat de trois ans.

Depuis 2022, le BN FERTI est également représenté dans le groupe de travail traitant les sujets sur les normes harmonisées. Au total, le BN FERTI a participé à 27 réunions concernant les instances de gouvernance et de concertation.



<sup>4</sup> Voir informations générales sur les demandes de normalisation en page 19

<sup>5</sup> Sels de phosphate précipités et leurs dérivés, matières obtenues par oxydation thermique et leurs dérivés, matières issues de la pyrolyse et de la gazéification, critères d'efficacité et de sécurité agronomique pour l'utilisation de sous-produits dans les fertilisants UE, matières de grande pureté valorisées

## CONTRIBUTION AU SYSTEME EUROPEEN DE NORMALISATION : NOUVELLE DEMANDE DE NORMALISATION (CENDRES, STRUVITES, BIOCHARS, SOUS PRODUITS ET MATIERES DE HAUTE PURETE)

Un nouveau projet de demande de normalisation<sup>4</sup> (SReq) a été diffusé en avril 2022 par la Commission Européenne pour commentaires. Les normes à élaborer viennent en soutien des Catégories de Matières Constitutives (CMC)<sup>5</sup> précisées récemment ou nouvellement introduites dans le règlement (UE) n°2019/1009 sur les produits fertilisants.

Le BN FERTI et ses experts sont très impliqués dans la préparation de cette nouvelle SReq. Ainsi, plusieurs réunions de commissions ont eu lieu pour en discuter, dont une commune avec une commission de normalisation d'AFNOR : l'AFNOR-ENV<sup>6</sup> : les experts français demandent à rationaliser au maximum le nombre de méthodes à élaborer (ex : utiliser des méthodes existantes, avoir une seule méthode pour la détermination des métaux, etc). Ce message, ainsi qu'une proposition concrète de restructuration du projet de SReq, ont été portés par Mme PITTIE, représentante française au sein du groupe du CEN en charge des discussions sur cette nouvelle SReq (Standardization Request AdHoc Group - SRAHG). Ce groupe est par ailleurs animé par M. PLANQUES. 3 réunions de ce groupe ont eu lieu en 2022.

## STRATEGIE EUROPEENNE DE NORMALISATION

Ursula Van der Leyen, Présidente de la Commission Européenne, et Thierry Breton, Commissaire pour le Marché Intérieur, ont annoncé le 2 février 2022 la nouvelle stratégie européenne de normalisation. Elle vise à renforcer l'implication du système de normalisation européen à l'échelle mondiale, pour maintenir la compétitivité de l'Europe : la normalisation européenne doit évoluer rapidement, soutenir activement les entreprises et prendre en compte les innovations mises sur le marché.

Parmi les moyens mis en place dans le cadre de cette stratégie, la Commission européenne a proposé un amendement au Règlement 1025/2012 sur la normalisation européenne visant à renforcer le rôle des États-membres de l'UE dans les processus de vote sur les normes élaborées dans le cadre de demandes de normalisation de la Commission. Cet amendement a été publié en décembre 2022<sup>7</sup>.

Le BN FERTI a assisté à la conférence internationale organisée le 27 juin 2022, en présence du Commissaire Breton, lors de laquelle les enjeux de cette stratégie européenne de normalisation ont été présentés.

<sup>6</sup> Méthodes d'essais pour la caractérisation environnementale des matrices solides

<sup>7</sup> RÈGLEMENT (UE) 2022/2480 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 14 décembre 2022





## LES FAITS MARQUANTS DE LA NORMALISATION

**28**

ouvertures de PWI/WI<sup>8</sup>

**13**

Enquêtes publiques<sup>8</sup>

**50**

Enquêtes Commissions<sup>8</sup>

**4**

Projets de comité ISO (CD)<sup>8</sup>

**124**

Traductions<sup>9</sup>

**91**

Documents publiés<sup>10</sup>

**58**

Documents en examen systématique<sup>11</sup>

<sup>8</sup> Nombre de projets pour lesquels la position française auprès du CEN et de l'ISO a été émise en 2022. 86 consultations européennes (148 projets en 2021), 8 consultations ISO (12 projets en 2021) et 1 consultation française

<sup>9</sup> Nombre de traductions livrées en 2022. En 2021, 79 traductions ont été livrées

<sup>10</sup> Voir liste en annexe 1

<sup>11</sup> Voir liste en annexe 2

## DEMANDE DE NORMALISATION M/564

### RAPPEL DE L'HISTORIQUE

Le règlement européen définissant les nouvelles règles de mise sur le marché des fertilisants en Europe (RUE 2019/1009) est entré en application le 16 juillet 2022. Il est élaboré sur le principe de la « Nouvelle Approche » qui se base sur une meilleure complémentarité des rôles entre les pouvoirs publics (qui fixent des exigences essentielles pour la mise sur le marché des produits au travers du règlement) et les organismes de normalisation (qui vont élaborer des normes proposant des moyens pour atteindre les objectifs fixés).

L'élaboration de ces normes en soutien à la réglementation Nouvelle Approche se fait sur demande officielle de la Commission Européenne auprès du Comité Européen de Normalisation (CEN). Ces demandes officielles sont appelées « demandes de normalisation » (Sreq). Une demande de normalisation (M/564) concernant les **Fertilisants UE** a ainsi été publiée en février 2020. Elle couvrait alors l'**élaboration d'environ 90 spécifications techniques (CEN/TS) et 150 normes européennes (EN)**. Un amendement (M/564 amd 1) a été publié en janvier 2022, en particulier pour modifier :

- les dates de livraisons de plusieurs EN ;
- le nombre de CEN/TS à élaborer ;
- les modalités de validation des méthodes sur les blends.

**Cette Sreq doit se traduire par la signature de contrats (dits « Specific Agreements » (SA) ou « Grant Agreement » (GA))** entre la Commission Européenne et les TC concernés par les travaux (CEN/TC 455, CEN/TC 260 et CEN/TC 223). **Suite à la signature, des appels d'offre doivent être lancés** pour désigner officiellement les animateurs, les projets leaders, etc.

Alors que le « Specific Agreement » avec le CEN/TC 455 et le CEN/TC 223 ont été signés avant 2022, le CEN/TC 260 était toujours en attente début 2022 de la signature de son propre « Specific Agreement ».

### AVANCEMENT DES SIGNATURES DES « SPECIFIC AGREEMENTS » ET DU LANCEMENT DES APPELS D'OFFRE

Bien que le « Specific Agreement » avec le **CEN/TC 223** ait été finalisé en 2021, les **appels d'offres** visant à désigner officiellement le président du TC, les animateurs des WG, les project leaders et les laboratoires participants aux essais interlaboratoires **n'ont été lancés qu'au premier semestre 2022**. **La désignation de ces experts a permis de relancer les travaux de ce TC.**

Les négociations se sont poursuivies tout au long de l'année 2022 entre le CEN et l'agence EISMEA pour parvenir à un accord sur le « Specific Agreement » du **CEN/TC 260** (voir rapport d'activité 2021). Ce sujet a donc cette année encore fortement mobilisé la Direction du BN FERTI. Les intérêts du BN ont ainsi été défendus auprès des organismes de normalisation (Association Française de Normalisation, CEN), de la Commission Européenne, de l'agence EISMEA et du Ministère français chargé de l'Economie. **Le « Specific Agreement » a finalement été signé en novembre 2022.**

### REPERCUSSION DANS LES TRAVAUX DU BN FERTI

Afin de disposer de documents de référence au moment de la mise en application du RUE 2019/1009, la Commission Européenne a demandé que le travail normatif soit réalisé, pour la majorité des documents à créer, en deux phases :

- **PHASE 1 : Elaboration de Spécifications Techniques (CEN/TS)** pour lesquelles le processus d'élaboration est moins long. Ces CEN/TS devaient être disponibles avant mise en application du RUE 2019/1009.
- **PHASE 2 : Reprise de ces CEN/TS en Normes Européennes (EN)** qui incluront les résultats des tests interlaboratoires menés.

**Les travaux sur les CEN/TS (PHASE 1) se sont achevés en 2022.** Ces 84 TS ont été reprises dans notre collection nationale comme « normes expérimentales » (XP). Les délais fixés initialement, ambitieux, ont ainsi été respectés.

Cette première étape franchie, **la PHASE 2 a été enclenchée.** Toutefois, compte tenu des retards engendrés par la situation pour les CEN/TC 223 et 260 (voir paragraphe précédent), **les travaux d'élaboration des normes européennes (EN) ont avancé de manière différente entre les 3 TC concernés.**

Nos trois CN ont suivi activement l'élaboration de ces documents.



## CEN/TC 455 :

Sitôt les CEN/TS finalisées et avant même leur publication, le CEN/TC 455 a lancé les travaux sur les EN. Le calendrier étant très serré, le rythme des réunions a été soutenu. Ainsi, deux réunions plénières du TC ont eu lieu (22/04 et 25/11) ainsi qu'une réunion de coordination regroupant les leaders des travaux (10/06).



Réunion du 10.06.2022



Délégation française lors de la réunion du 25.11.2022 à Bruxelles

Les essais interlaboratoires, visant à s'assurer de la robustesse des méthodes, ont été lancés et les résultats de ces essais ont été analysés et intégrés aux projets de normes. Les projets ont ainsi été finalisés fin 2022 par les groupes de travail et transmis à temps pour que les enquêtes CEN soient lancées. En conséquence, **ces projets seront soumis en France à une enquête publique au premier semestre 2023.**

Il est également à noter que le CEN/TC 455 a décidé de faire appel à des prestataires anglophones en charge de relire les versions anglaises des normes pour en améliorer la rédaction.

### Cas particulier du CEN/TC 455/WG2 (Revendications) dont le BN FERTI détient le secrétariat :

Ce groupe de travail (WG), dépendant du CEN/TC 455, s'est réuni 9 fois en 2022. Nous avons eu le plaisir d'accueillir une de ses réunions dans nos locaux.

Ce groupe a pour mission d'élaborer cinq documents normatifs liés aux revendications des biostimulants :

- principes généraux,
- efficacité d'utilisation des éléments nutritifs,
- résistance au stress abiotique,
- détermination des caractéristiques qualitatives,
- détermination de la disponibilité des éléments nutritifs confinés dans le sol et la rhizosphère).

Comme tous les WGs du CEN/TC 455, le WG2 a travaillé sur la « transformation » des CEN/TS en EN. Il s'est attaché à en améliorer le contenu et, plus particulièrement, a analysé les commentaires émis sur les CEN/TS par les organismes nationaux de normalisation. Ces commentaires n'avaient pas pu être pris en compte au stade TS en raison de leur caractère technique. Un biostatisticien a par ailleurs été recruté pour examiner et améliorer l'approche statistique utilisée dans la norme "Principes Généraux".

Les 5 projets de normes ont été transmis fin 2022 pour que les enquêtes CEN soient lancées début 2023.

Enfin, le secrétariat du groupe a fourni le premier rapport intermédiaire (rapport technique et financier), imposé par la demande de normalisation.

## CEN/TC 223 :

Les travaux, bloqués tout le premier semestre 2022 faute d'avoir lancé les appels d'offre, ont pu reprendre leur cours. Deux réunions plénières du TC ont été organisées en 2022 pour tenter de rattraper le retard pris sur les délais imposés par la demande de normalisation.

Une de ces réunions a eu lieu dans nos locaux le 13 octobre 2022. Il s'agissait de la première réunion en présentiel de cette instance depuis 2019 : cette réunion a non seulement été l'occasion de retrouver/rencontrer les experts venus de plusieurs pays mais a aussi permis de donner une nouvelle dynamique aux travaux dépendant de ce TC, en particulier de discuter de l'organisation des essais interlaboratoires qui permettront de s'assurer de la robustesse des méthodes élaborées pour venir en soutien au RUE 2019/1009.



Le mandat de M. Laurent Largent, en tant que président du TC et en tant qu'animateur du CEN/TC 223/WG6 a été renouvelé pour une période de 3 ans à compter du 31.10.2022.

Fin 2022, le TC a proposé l'ouverture de 25 nouveaux sujets qui ont tous été approuvés. Les projets de normes seront ainsi élaborés courant 2023 par les groupes de travail du TC.

## CEN/TC 260 :

La majeure partie des travaux n'a pas avancé faute de signature du « Grant Agreement » (GA). Seuls les groupes ayant en charge des projets de norme ne nécessitant pas de financement (pas d'essais interlaboratoires à réaliser) ont continué de se réunir.

Un courrier a été écrit par le TC à l'attention du CEN pour attirer leur attention sur les conséquences du retard pris dans le processus de signature du GA. Suite à ce courrier, une réunion a été organisée entre le TC, le CEN et la Commission Européenne pour échanger sur cette problématique.

La signature du GA, en novembre 2022, laisse espérer une reprise des travaux courant 2023.

M. Sebastian Eckert (Allemagne) a été nommé président du CEN/TC 260 en remplacement de M. Dietrich Pradt, pour une période de 6 ans à compter du 01.10.2022. Le mandat de Mme Laure Thevenin-Metzger, en tant qu'animatrice du CEN/TC 260/WG8, a été renouvelé pour une période de 3 ans à compter du 23.11.2022.

## REPRISE DU PROCESSUS D'ÉVALUATION DES NORMES HARMONISÉES

Les **normes élaborées dans le cadre d'une demande de normalisation** de la Commission européenne au CEN servent à prouver que les produits respectent les prescriptions techniques de la législation européenne correspondante. Elles **sont appelées « normes harmonisées »**. Ces normes sont évaluées par des consultants HAS (HARmonised Standards). Ces consultants sont des experts indépendants, rattachés au prestataire HAS (HAS contractor). Ils agissent en tant qu'intermédiaires entre les comités techniques et les services compétents de la Commission. Plus précisément, ils s'assurent que les documents rédigés sont conformes à la demande de normalisation M/564 et qu'ils traitent (et soutiennent) les exigences essentielles du règlement (UE) n°2019/1009.

Le contrat du prestataire HAS étant arrivé à son terme, les évaluations ont été à l'arrêt pendant plusieurs mois. Suite à la procédure d'appel d'offres, le cabinet EY (Ernst & Young) a finalement été reconduit dans son rôle de contractant HAS et des évaluations ont pu reprendre au cours du dernier trimestre 2022.

## TRAVAUX SUR LES NORMES FRANCO-FRANCAISES

### FOCUS GT « Engrais Minéraux » (EM) et GT « Amendements Minéraux Basiques » (AMB) de la CN DSM

Le règlement (CE) n°2003/2003 a été abrogé en juillet 2022 et remplacé par le règlement (UE) 2019/1009. Cette abrogation a suscité des remarques par des parties prenantes du BN :

- des fabricants souhaitent reprendre les dénominations du RCE 2003/2003 dans une/des norme(s) françaises ;
- la DGAL et la DGCCRF ont demandé à ce que les références au RCE 2003/2003, mentionné dans plusieurs NRAO, soient remplacées.

Les GT « EM » et « AMB » se sont réunis conjointement pour traiter ces demandes. Considérant :

- la demande urgente de certains acteurs de reprendre les dénominations du RCE 2003/2003, comme cela a été fait dans plusieurs pays ;
- l'urgence de modifier certaines normes qui font appel aux dénominations du RCE 2003/2003 (qui n'ont pas d'équivalent dans le RUE 2019/1009) ;
- la complexité de « dispatcher » le RCE 2003/2003 dans les normes existantes, non compatible avec les urgences soulevées ;

**Ces GT ont proposé de reprendre intégralement le RCE 2003/2003 dans une norme spécifique.** Cette norme serait une norme « transitoire » pour palier à l'urgence de la situation : l'objectif étant à termes de réviser les normes existantes pour y intégrer les dénominations du RCE 2003/2003.

Le projet de norme en découlant (prNF U42-010) a été soumis à une enquête auprès de la CN DSM. Suite à cette enquête, la DGAL et la DGCCRF ont remis en question le principe même de la norme NF U42-010 et ont indiqué être favorables à une révision dès à présent des normes concernées. La suite à donner à ces travaux sera donc débattue en 2023.

Les GT ont également émis des **propositions quant à la façon de modifier les références au RCE 2003/2003 dans les NRAO.** Ce travail, qui pourrait être considéré comme purement administratif, est en fait **délicat** car il n'existe pas de correspondance évidente entre le RCE 2003/2003 et le RUE 2019/1009. Il est important de trouver une

nouvelle rédaction qui ne restreindra pas et n'ouvrira pas trop le périmètre actuel des normes.

### FOCUS GT « Amendements Organiques » (AO) de la CN DSM

Début 2022, **les autorités ont transmis au BN FERTI des remarques concernant la norme NF U44-051**, indiquant que les modifications proposées portent principalement sur les dénominations et se justifient par la nécessité de mettre en conformité cette norme avec des évolutions réglementaires telles que la loi AGECE<sup>12</sup>.

Le GT AO a en conséquence été mandaté par la CN DSM pour étudier les commentaires émis, **relançant ainsi les travaux de révision** de cette norme NF U44-051. Certaines remarques des autorités ont suscité des interrogations, comme par exemple les demandes de :

- supprimer certaines matières premières en raison de leur faible valeur agronomique ;
- revoir la dénomination « compost de déchets verts bruts » car les déchets verts « issus de l'entretien des parcs et jardins » sont des biodéchets au sens du L. 541-1-1 du code de l'environnement ;
- scinder la dénomination « Compost de fermentescibles alimentaires et/ou ménagers » en deux sous-catégories ;
- revoir plusieurs paramètres des dénominations « Matière végétale » et « Matières végétales en mélange ».

Des discussions seront menées avec les services des ministères concernés en 2023 pour mieux comprendre ces demandes et faire ainsi avancer les travaux de révision de la norme NF U44-051.

### ENQUETE PUBLIQUE SUR LE pr NF U44-204/A1

Un amendement à la norme NF U44-204 « *Matière Fertilisante avec additif agronomique - Dénominations et spécifications* » est en cours d'élaboration. Il doit permettre le mélange de matières fertilisantes non pas avec un seul mais avec plusieurs additifs agronomiques. La DGCCRF a également demandé à ce que cet amendement précise également la classe des AMM des additifs agronomiques pouvant être utilisées dans le cadre de cette norme. Plusieurs réunions ont eu lieu au cours du 1er semestre 2022 entre la DGCCRF, les co-animateurs du GT « Matière Fertilisante avec Additif Agronomique » et le BN pour parvenir à une proposition de rédaction sur ce point.

Une enquête publique a été lancée en novembre 2022 sur ce projet d'amendement. Le dépouillement aura lieu en 2023.

<sup>12</sup> Loi Anti gaspillage et Economie circulaire

## **PUBLICATION DE L'ARRETE QUI REND D'APPLICATION OBLIGATOIRE TROIS NORMES DSM**

L'arrêté du 9 novembre 2022, modifiant l'arrêté du 5 septembre 2003, et portant mise en application obligatoire de normes a été publié au JORF en novembre 2022.

Cet arrêté rend d'application obligatoire deux normes et un amendement :

- **NF U44-203/A1 : 2020** « Matières fertilisantes ayant des caractéristiques mixtes — Amendements minéraux basiques — Engrais — Dénominations et spécifications »
- **NF U42-001-2 : 2020** « Engrais — Dénominations et Spécifications — Partie 2 : engrais organiques »
- **NF U42-001-3 : 2020** « Engrais — Dénominations et spécifications — Partie 3 : engrais organo-minéraux »

Dès lors la norme NF U42-001 : 1981 et ses amendements A10, A11 et A12 ne sont plus rendus d'application obligatoire.



## ENGAGEZ VOUS EN NORMALISATION !

**Le BN FERTI vous accompagne dans l'élaboration des normes**

De la PME à la multinationale toutes les organisations peuvent s'inscrire au BN FERTI et participer aux travaux de normalisation des matières fertilisantes, des supports de culture et des paillages.

**Le BN FERTI a ouvert en 2022 une page LinkedIn** pour promouvoir les travaux de normalisation dans le secteur de la fertilisation et pour vous tenir informé de l'avancée des travaux.

**S'engager dans les travaux de normalisation est un réel atout stratégique** : une de nos parties prenantes témoigne de son expérience.

## AUREA ET LA NORMALISATION



**Marie-Agnès BOURDAIN**  
Directrice Technique Opérationnelle

**Marie-Laure GUILLOTIN**  
Responsable Technique Valorisation Organique  
et Environnement

### Que faites-vous et depuis combien d'année ?

Nous sommes respectivement Directrice Technique Opérationnelle et Responsable Technique Valorisation Organique et Environnement chez AUREA AGROSCIENCES, agronomes de formation, et travaillons dans le domaine de l'analyse et du conseil agronomique depuis une vingtaine d'année. AUREA AGROSCIENCES est un laboratoire français leader de l'analyse agroenvironnementale, filiale d'ARVALIS - Institut du végétal, qui offre une gamme complète et intégrée d'analyses chimiques et microbiologiques, ainsi que des services associés. Pour nos clients, la finalité de nos analyses rejoint schématiquement deux types de besoins : santé / qualité / nutrition des cultures et des sols d'une part, contrôle réglementaire pour épandage ou mise sur le marché de produits fertilisants d'autre part. Nous nous voyons davantage comme un partenaire de filière que comme un simple fournisseur d'analyses pour les agriculteurs, les fabricants et les metteurs en marché. Le laboratoire est accrédité par le Cofrac depuis plus de 20 ans.

### Quel est votre implication dans les travaux de normalisation ?

L'implication d'AUREA dans les travaux de normalisation est très importante, et c'est même une action prioritaire de notre point de vue. C'est pourquoi plusieurs experts d'AUREA, rassemblant des compétences complémentaires, sont actuellement inscrits dans plusieurs groupes de travail et commissions. Ainsi nos experts participent activement aux trois Commissions du BN FERTI mais aussi dans plusieurs « Working Groups » du CEN/TC223, CEN/TC260 et CEN/TC455. Depuis 2020, ils ont participé activement à l'élaboration des spécifications techniques et aux prEN dans le cadre du mandat de normalisation européen accompagnant l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2019/1009. De plus, certains ont des responsabilités de Project Leader sur des méthodes. Plusieurs ont également été experts-validateurs des traductions des normes en version française. Enfin nous donnons notre avis aux consultations du BN FERTI, lors d'enquêtes sur les méthodes. Notre laboratoire participe également, dans la mesure du possible, aux essais inter-laboratoires de validation de ces nouvelles méthodes.

### Comment le BN FERTI vous accompagne-t-il dans vos activités professionnelles ?

Le BN FERTI nous accompagne à plusieurs titres. Tout d'abord, comme tout laboratoire accrédité par le Cofrac selon la norme ISO 17025, nous devons assurer une veille réglementaire et normative. Les avis de publication de nouvelles méthodes et les réunions de travail du BN FERTI font partie intégrante du processus de veille d'AUREA. D'autre part les réunions de normalisation sont l'occasion d'échanger avec nos confrères et nos clients, voire de représentants de l'administration française, et ainsi de renforcer la compréhension des enjeux de l'ensemble des acteurs de la filière. Enfin, dans le cadre des travaux européens, le BN FERTI facilite les échanges au niveau français et l'adoption d'une « position française » en proposant sur demande un cadre et des moyens techniques de réunion. Ce support administratif et logistique du BN FERTI, complété par ses conseils ou recommandations en matière d'obligations et de procédures dans le cadre de la normalisation, est d'autant plus important qu'il n'existe pas d'autre structure en France qui permette de tels échanges pour les laboratoires.

### Quels sont les avantages pour vous à participer aux travaux de normalisation ?

Au niveau de la Commission Méthodes d'Essais du BN FERTI, la participation aux travaux de normalisation nous permet d'être acteur des méthodes que nous aurons à appliquer en tant que laboratoire, et de ne pas subir l'évolution des normes analytiques. Concernant les Commissions DSM et Biostimulants, la participation aux travaux de normalisation permet d'anticiper les évolutions des besoins de nos clients et d'adapter notre gamme analytique ainsi que nos outils de conseil. Au niveau européen, la participation aux travaux de normalisation apporte une reconnaissance de la compétence de nos experts, et par conséquent d'AUREA.

### Que diriez-vous à un expert qui ne s'implique pas encore dans les travaux de normalisation ?

Pour que des normes soient largement applicables, utiles, fiables et pratiques, aussi bien pour les industriels que pour les autorités de contrôles et les laboratoires, le processus de normalisation recherche le consensus. Tous les avis sont pris en compte lors des réunions de travail. Il est donc dans l'intérêt de tous que les experts des différents domaines s'expriment et s'impliquent activement dans les travaux de normalisation. C'est pourquoi nous dirions à un expert qui ne s'implique pas encore dans les travaux de normalisation que, pour ne pas subir les conséquences de choix faits par d'autres, il est important a minima de répondre aux enquêtes, et s'il en a la possibilité de participer aux groupes de travail. A l'attention spécifiquement des confrères techniques de laboratoires, nous pourrions ajouter que nous sommes trop peu nombreux à représenter les laboratoires français au niveau européen, contrairement à d'autres pays, ce qui déséquilibre les échanges techniques. Or les nouvelles méthodes élaborées par le CEN sont amenées à être appliquées par les laboratoires français d'analyses des matières fertilisantes, en particulier pour les engrais organiques, engrais organo-minéraux et biostimulants. Les laboratoires français ont un véritable intérêt stratégique à s'impliquer dans ces futures méthodes.



## FORMATION DES EXPERTS

Soucieux d'accompagner et de sensibiliser nos experts à l'importance des normes et d'améliorer leur connaissance sur les processus de normalisation, nous avons décidé de proposer une **nouvelle offre de formation**.

Les deux premières sessions ont été organisées en 2022 (21 juin 2022 et 22 novembre 2022).



### Lucille GUAYROSO

Participante à la formation du 21 juin 2022



*"Une formation complète et pertinente pour tous ceux qui baignent dans le monde des normes.*

*L'organisation par modules de la journée de formation permet d'assimiler plus facilement les étapes de création d'une norme et de mieux comprendre le processus. Bonne progression de la difficulté, didactique et fluide.*

*Stéphanie et Olivier sont des formateurs enthousiastes et dynamiques. Un sujet complexe qu'ils maîtrisent parfaitement et abordent avec aisance.*

*J'ai apprécié particulièrement la facilité d'interaction, la pédagogie et la qualité des échanges.*

*Merci également pour leur professionnalisme et leur disponibilité."*

# GLOSSAIRE

<b>AMB</b>	Amendements Minéraux Basiques	<b>RUE 2019/1009</b>	Règlement (UE) 2019/1009 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juin 2019 établissant les règles relatives à la mise à disposition sur le marché des fertilisants UE, modifiant les règlements (CE) n° 1069/2009 et (CE) no° 1107/2009 et abrogeant le règlement (CE) n° 2003/2003
<b>AMM</b>	Autorisation de Mise sur le Marché	<b>SA</b>	Specific Agreement (« contrat » signé entre la Commission Européenne et le CEN suite à une demande de normalisation)
<b>AO</b>	Amendement Organique	<b>SRAHG</b>	Standardization Request AdHoc Group
<b>CE</b>	Commission Européenne	<b>SReq</b>	Standardization Request (demande de normalisation (« mandat ») de la Commission Européenne donnée au CEN pour élaborer des documents normatifs venant en appui à une réglementation européenne)
<b>CEN</b>	Comité Européen de Normalisation	<b>TC</b>	Comité Technique
<b>CEN/TC</b>	Comité Technique Européen	<b>WG</b>	Working Group (WG) = Groupe de Travail Européen ou International
<b>CEN/TS</b>	Spécifications Techniques (document normatif)		
<b>CN</b>	Commission de Normalisation (française)		
<b>DGAL</b>	Direction Générale de l'Alimentation		
<b>DGCCRF</b>	Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes		
<b>EM</b>	Engrais Minéraux		
<b>EN</b>	Norme Européenne		
<b>GA</b>	Grant Agreement (« contrat » signé entre la Commission Européenne et le CEN suite à une demande de normalisation)		
<b>GT</b>	Groupe de travail (français)		
<b>ISO</b>	Organisation Internationale de Normalisation		
<b>ISO/TC</b>	Comité Technique International		
<b>NRAO</b>	Normes Rendues d'Application Obligatoire		
<b>RCE 2003/2003</b>	Règlement (CE) n°2003/2003 du Parlement Européen et du Conseil du 13 octobre 2003 relatif aux engrais (abrogé)		

# ANNEXE 1

## LISTE DES DOCUMENTS PUBLIES EN 2022

### CEN/TC 260

Référence	Titre
XP CEN/TR 14061 rev	Engrais - Détermination de la teneur en poussière
XP CEN/TS 17777	Engrais organiques et organo-minéraux - Détermination des éléments spécifiques
XP CEN/TS 17778	Engrais organiques et organo-minéraux - Détermination de la teneur en chrome (VI)
XP CEN/TS 17765	Engrais organiques et organo-minéraux — Détermination de la teneur en biuret par chromatographie liquide à haute performance (HPLC).
XP CEN/TS 17803	Engrais organiques et organo-minéraux – Détection d'agents pathogènes spécifiques
XP CEN/TS 17771	Engrais organiques et organo-minéraux - Détermination de la teneur en azote
XP CEN/TS 17772	Engrais organiques et organo-minéraux - Détermination des paramètres spécifiques
XP CEN/TS 17768	Engrais organiques et organo-minéraux - Digestion à l'eau régale pour le dosage ultérieur des éléments
XP CEN/TS 17774	Engrais organiques et organo-minéraux - Détermination de la teneur en éléments spécifiques par ICP-AES après extraction à l'eau
XP CEN/TS 17769	Engrais organiques et organo-minéraux - Détermination de la teneur en mercure
XP CEN/TS 17766	Organic and organo-mineral fertilizers - Extraction by water for subsequent determination of elements
XP CEN/TS 17770	Organic and organo-mineral fertilizers - Determination of the total content of specific elements by ICP-AES after digestion by aqua regia
XP CEN/TS 17775	Engrais organiques et organo-minéraux - Détermination de la teneur en arsenic inorganique
XP CEN/TS 17782	Fertilisants - Détermination de la stabilité des fertilisants contenant des chélates d'oligo-élément à différents pHs
XP CEN/TS 17783	Fertilisants - Détermination de la stabilité des fertilisants contenant des complexes d'oligo-élément.
XP CEN/TS 17791	Engrais inorganiques - Détermination des agents chélatants et complexants

XP CEN/TS 17758	Engrais et amendements minéraux basiques - Détermination de la teneur en chlorures par titrage potentiométrique
XP CEN/TS 17784-1	Engrais organo-minéraux - Identification des agents complexants - Partie 1 : Méthode par spectrophotométrie UV-Vis et gravimétrie
XP CEN/TS 177784-2	Engrais organo-minéraux - Identification des agents complexants - Partie 2 : Méthode par chromatographie liquide à haute performance (HPLC)
XP CEN/TS 17789-1	Engrais organo-minéraux - Identification des agents chélatants - Partie 1 : Détermination de l'EDTA, de l'HEEDTA et du DTPA par chromatographie ionique
XP CEN/TS 17756	Engrais organiques, engrais organo-minéraux, engrais inorganiques et amendements minéraux basiques - Détermination de la teneur en chlorures
XP CEN/TS 17755	Engrais inorganiques - Détermination des paramètres spécifiques
XP CEN/TS 17760	Engrais inorganiques - Détermination de la taille des particules des engrais à base de nitrate d'ammonium et à forte teneur en azote
XP CEN/TS 17761	Engrais inorganiques - Détermination de la teneur en chlorure des engrais à base de nitrate d'ammonium à forte teneur en azote
XP CEN/TS 17762	Engrais inorganiques - Détermination de la teneur en cuivre dans les engrais à base de nitrate d'ammonium et à forte teneur en azote
XP CEN/TS 17751	Engrais inorganiques - Détermination des paramètres spécifiques des engrais à base de nitrate d'ammonium à forte teneur en azote
XP CEN/TS 17754	Engrais inorganiques - Détermination des oligo-éléments spécifiques
XP CEN/TS 17752	Engrais inorganiques - Détermination des inhibiteurs spécifiques
XP CEN/TS 17759	Engrais inorganiques - Détermination du pH d'une solution d'engrais à base de nitrate d'ammonium à forte teneur en azote
XP CEN/TS 17757	Engrais inorganiques - Détermination des éléments nutritifs spécifiques
XP CEN/TS 17753	Engrais inorganiques - Détermination des contaminants spécifiques

XP CEN/TS 17786-1	Engrais inorganiques à oligo-éléments - Détermination de la teneur en oligo-éléments chélatés et de la fraction chélatée des oligo-éléments - Partie 1 : Traitement par une résine échangeuse de cations
XP CEN/TS 17786-2	Engrais inorganiques à oligo-éléments - Détermination de la teneur en oligo-éléments chélatés et de la fraction chélatée des oligo-éléments - Partie 2 : Détermination de l'EDTA, du DTPA, de l'HEEDTA, de l'IDHA ou de l'EDDS.
XP CEN/TS 17764	Engrais inorganiques à oligo-éléments - Détermination de la concentration en oligo-éléments libres, chélatés ou complexés et de l'agent chélatant et/ou complexant présent dans les engrais inorganiques composés à oligo-éléments.
XP CEN/TS 17787	Fertilisants - Stabilité des agents chélatants et complexants
XP CEN/TS 17790	Engrais organo-minéraux - Détermination de la teneur en oligo-éléments chélatés et de la fraction chélatée des oligo-éléments par traitement avec une résine échangeuse de cations
XP CEN/TS 17789-2	Engrais organo-minéraux - Identification des agents chélatants - Partie 2 : Détermination du Fe chélaté par [o,o] EDDHA, [o,o] EDDHMA et HBED, ou de la quantité d'agents chélatants par chromatographie d'appariement d'ions
XP CEN/TS 17788	Engrais organo-minéraux – Détermination de la fraction des oligo-éléments complexés
XP CEN/TS 17785	Engrais organo-minéraux - Détermination des agents chélatants et complexants
XP CEN/TS 17780	Engrais organiques, organo-minéraux et inorganiques - Recherche des Salmonella spp.
XP CEN/TS 17781	Engrais organiques, organo-minéraux et inorganiques - Recherche des Escherichia coli
XP CEN /TS 17804	Engrais organiques, organo-minéraux et inorganiques - Recherche des Enterococaceae
XP CEN/TS 17773	Engrais organiques et organo-minéraux - Détermination de la teneur en matière sèche
XP CEN/TS 17776	Engrais organiques et organo-minéraux - Détermination de la teneur en carbone organique total (COT) par combustion sèche

XP CEN/TS 17767	Organo-mineral fertilizers – Extraction of phosphorus by formic acid for subsequent determination of P by ICP-AES
XP CEN/TS 17779	Organo-mineral fertilizers - Extraction of phosphorus, which is soluble in neutral ammonium citrate (NAC) for subsequent determination of P by ICP-AES
NF EN 15749 rev (hors mandat)	Fertilizers - Determination of sulfates content using three different methods

### CEN/TC 223

Référence	Titre
XP CEN/TS 17729	Amendements du sol - Détermination des paramètres spécifiques
XP CEN/TS 17730	Propriétés du compost et du digestat lorsqu'ils sont utilisés dans des fertilisants
XP CEN/TS 17731	Supports de culture - Détermination des paramètres spécifiques
XP CEN/TS 17733	Amendements du sol et supports de culture - Échantillonnage et préparation de l'échantillon
XP CEN/TS 17732	Amendements du sol et supports de culture — Terminologie

### CEN/ TC 445

Référence	Titre
XP CEN/TS 17700-1	Biostimulants des végétaux - Allégations - Partie 1 : Principes généraux
XP CEN/TS 17700-2	Biostimulants des végétaux - Allégations - Partie 2 : Efficacité d'utilisation des éléments nutritifs résultant de l'utilisation d'un biostimulant des végétaux
XP CEN/TS 17700-3	Biostimulants des végétaux - Allégations - Partie 3 : Tolérance au stress abiotique résultant de l'utilisation d'un biostimulant des végétaux
XP CEN/TS 17700-4	Biostimulants des végétaux - Allégations - Partie 4 : Détermination des caractéristiques qualitatives résultant de l'utilisation d'un biostimulant des végétaux
XP CEN/TS 17700-5	Biostimulants des végétaux - Allégations - Partie 5 : Détermination de la disponibilité des éléments nutritifs confinés dans le sol ou la rhizosphère

XP CEN/TS 17701-1	Bioestimulants des végétaux - Détermination des éléments spécifiques - Partie 1 : Digestion par eau régale pour la détermination subséquente des éléments
XP CEN/TS 17701-2	Bioestimulants des végétaux - Détermination des éléments spécifiques - Partie 2 : Détermination du contenu total en Cd, Pb, Ni, As, Cr, Cu et Zn
XP CEN/TS 17701-3	Bioestimulants des végétaux - Détermination des éléments spécifiques - Partie 3 : Détermination du mercure
XP CEN/TS 17702-1	Bioestimulants des végétaux - Échantillonnage et préparation des échantillons - Partie 1 : Échantillonnage
XP CEN/TS 17702-2	Bioestimulants des végétaux - Échantillonnage et préparation des échantillons - Partie 2 : Préparation des échantillons
XP CEN/TS 17703	Bioestimulants des végétaux - Dosage du chrome (VI)
XP CEN/TS 17704	Bioestimulants des végétaux - Détermination de la matière sèche
XP CEN/TS 17705	Bioestimulants des végétaux - Dosage des phosphonates
XP CEN/TS 17706	Bioestimulants des végétaux - Dosage de l'arsenic inorganique
XP CEN/TS 17707	Bioestimulants des végétaux - Détermination de la teneur en levures et en moisissures
XP CEN/TS 17708	Bioestimulants des végétaux - Préparation Détermination de l'échantillon pour l'analyse microbienne
XP CEN/TS 17709	Bioestimulants des végétaux - Détermination d' <i>Azotobacter</i> spp.
XP CEN/TS 17710	Bioestimulants des végétaux – Détection de <i>Listeria monocytogenes</i>
XP CEN/TS 17711	Bioestimulants des végétaux – Détection de <i>vibrio</i> spp.
XP CEN/TS 17712	Bioestimulants des végétaux - Détection de <i>Staphylococcus aureus</i>
XP CEN/TS 17713	Bioestimulants des végétaux - Détermination d' <i>Azospirillum</i> spp.
XP CEN/TS 17714	Bioestimulants des végétaux - Détermination de la concentration en microorganismes
XP CEN/TS 17715	Bioestimulants des végétaux – Détection de <i>Shigella</i> spp
XP CEN/TS 17716	Bioestimulants des végétaux – Détermination de <i>Escherichia coli</i>

XP CEN/TS 17717	Bioestimulants des végétaux – Détection de <i>Salmonella</i> spp.
XP CEN/TS 17718	Bioestimulants des végétaux - Détermination de <i>Rhizobium</i> spp.
XP CEN/TS 17719	Bioestimulants des végétaux – Détermination du dénombrement sur plaque des germes anaérobies
XP CEN/TS 17720	Bioestimulants des végétaux – Détermination de <i>Enterococcaceae</i>
XP CEN/TS 17721	Bioestimulants des végétaux – Détermination du pH des bioestimulants microbiens des végétaux liquides
XP CEN/TS 17722	Bioestimulants des végétaux - Détermination des champignons mycorhiziens
XP CEN/TS 17723	Bioestimulants des végétaux - Détermination du chlorure
XP CEN/TS 17724	Bioestimulants des végétaux - Terminologie
XP CEN/TS 17725	Bioestimulants des végétaux - Détermination de la quantité (exprimée en masse ou en volume)

**100%** des normes CEN ont été mis en vente dans un délai inférieur à 5 mois à compter de la date de clôture du vote formel<sup>13</sup>.

#### ISO/TC 134

Référence	Titre
NF ISO 20620	Engrais et amendements - Détermination de l'azote total par combustion
NF ISO 22862	Engrais et amendements — Engrais composé — Exigences générales
NF ISO 7851	Engrais, amendements et substances bénéfiques — Classification
NF ISO 8157	Engrais, amendements et substances bénéfiques — Vocabulaire

#### COMMISSION DSM

Référence	Titre
NF U42-001-2/A1	Amendement A1 à la norme NF U42-001-2 : Engrais — Dénominations et spécifications — Partie 2 : engrais organiques

<sup>13</sup> NB : 1 seule norme CEN a été publiée en 2022

## ANNEXE 2:

### LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS A EXAMEN SYSTEMATIQUE EN 2022

Référence	Titre
<b>23 documents normatifs européens</b>	
NF EN 15962	Engrais - Dosage de la teneur en oligo-élément complexé et de la fraction complexée des oligo-éléments
NF EN 14984	Amendements minéraux basiques - Détermination de l'effet d'un produit sur le pH d'un sol - Méthode par incubation du sol
NF EN 13466-1	Engrais - Détermination de la teneur en eau (Méthodes Karl Fischer) - Partie 1 : le méthanol comme milieu d'extraction
NF EN 15919	Engrais - Extraction du phosphore soluble dans l'acide formique à 2 %
NF EN 12048	Engrais solides et amendements calciques et/ou magnésiens - Détermination de la teneur en eau - Méthode gravimétrique par séchage à (105 + ou - 2) degrés C.
NF EN 15921	Engrais - Extraction du phosphore soluble selon Petermann à 65 °C
NF EN 15922	Engrais - Extraction du phosphore soluble selon Petermann à température ambiante
NF EN 12047	Engrais solides - Mesurage de l'angle de talus d'éboulement
NF EN 12049	Engrais solides et amendements calciques et/ou magnésiens - Détermination de la teneur en eau - Méthode gravimétrique par séchage sous pression réduite.
NF EN 13475	Amendements minéraux basiques - Détermination de la teneur en calcium - Méthode à l'oxalate
NF EN 15923	Engrais - Extraction du phosphore soluble dans le citrate d'ammonium alcalin de Joulie

Référence	Titre
NF EN 13266	Engrais à libération lente - Détermination du mode de libération des éléments nutritifs - Méthode applicable aux engrais enrobés
NF EN 1235	Engrais solides - Tamisage de contrôle.
NF EN 13466-2	Engrais - Détermination de la teneur en eau (Méthodes Karl Fischer) - Partie 2 : 2-propanol comme milieu d'extraction
NF EN 16024	Engrais - Dosage du 1H,1,2,4-triazole dans l'urée et les engrais contenant de l'urée - Méthode par chromatographie liquide à haute performance (HPLC)
NF EN 15920	Engrais - Extraction du phosphore soluble dans l'acide citrique à 2 %
NF EN 15924	Engrais - Détermination de la finesse de mouture des phosphates naturels tendres
NF EN 15926	Engrais - Extraction du soufre soluble dans l'eau, lorsque le soufre est présent sous différentes formes
NF EN 15925	Engrais - Extraction du soufre total présent sous différentes formes
NF EN 15957	Engrais - Extraction du phosphore soluble dans le citrate d'ammonium neutre
NF EN 15956	Engrais - Extraction du phosphore soluble dans le citrate d'ammonium neutre
CEN/TS 17338	Amendements minéraux basiques - Détermination du besoin en bases d'un sol - Méthode tampon d'acétate d'ammonium pH 5,5
EN 13535	Engrais et amendements minéraux basiques - Classification
<b>17 documents normatifs internationaux</b>	
ISO 19746	Détermination de la teneur en urée dans les engrais à base d'urée par chromatographie liquide à haute performance (CLHP)
ISO 8634	Matières fertilisantes solides -- Plan d'échantillonnage pour l'évaluation d'une grosse livraison
ISO 5314	Engrais -- Dosage de l'azote ammoniacal -- Méthode titrimétrique après distillation

Référence	Titre
ISO 6598	Engrais -- Dosage du phosphore -- Méthode gravimétrique au phosphomolybdate de quinoléine
ISO 10084	Engrais solides -- Détermination de la teneur en sulfates solubles dans les acides minéraux -- Méthode gravimétrique
ISO 5306	Fertilisants -- Présentation des procès-verbaux d'échantillonnage
ISO 7407	Engrais -- Dosage du potassium soluble dans l'acide -- Préparation de la solution d'essai
ISO 7497	Engrais -- Extraction des phosphates solubles dans les acides minéraux
ISO 3963	Engrais -- Prélèvement sur courroie transporteuse, par arrêt de la courroie
ISO 8633	Matières fertilisantes solides -- Méthode simple d'échantillonnage pour petits lots
ISO 8358	Matières fertilisantes solides -- Préparation des échantillons pour analyse chimique et physique
ISO 7742	Matières fertilisantes solides -- Réduction des échantillons
ISO 7408	Engrais -- Dosage de l'azote ammoniacal en présence d'autres substances libérant de l'ammoniac sous l'effet d'hydroxyde de sodium -- Méthode titrimétrique
ISO 5315	Engrais -- Dosage de l'azote total -- Méthode titrimétrique après distillation
ISO 5317	Engrais -- Dosage du potassium soluble dans l'eau -- Préparation de la solution d'essai
ISO 7410	Fertilisants -- Échantillons finals -- Dispositions pratiques

Référence	Titre
ISO 19670	Fertilizers and soil conditioners — Solid urea aldehyde slow release fertilizer — General requirements
<b>18 documents normatifs français</b>	
FD U42-345	Engrais - Dosage gravimétrique du potassium
FD U42-342	Engrais - Extraction du potassium soluble dans l'eau.
NF U42-371	Engrais - Détermination du chlore des chlorures
NF U44-171	Boues - Amendements organiques - Supports de culture - Détermination de la matière sèche
NF U44-108	Boues des ouvrages de traitement des eaux usées urbaines - Boues liquides - Échantillonnage en vue de l'estimation de la teneur moyenne d'un lot
NF U44-110	Boues - Amendements organiques - Supports de culture - Préparation des échantillons partiellement secs pour essai - Expression des résultats
NF U44-095	Amendements organiques - Composts contenant des matières d'intérêt agronomique, issues du traitement des eaux
NF U44-551	Supports de culture - Dénominations, spécifications, marquage
NF U44-551/A1	Supports de culture - Dénominations, spécifications, marquage
NF U44-551/A3	Supports de culture - Dénominations, spécifications, marquage
NF U44-551/A4	Supports de culture - Dénominations, spécifications, marquage
NF U44-095/A1	Amendements organiques - Composts contenant des matières d'intérêt agronomique, issues du traitement des eaux

Référence	Titre
NF U42-003-2	Engrais - Engrais à teneur(s) déclarée(s) en oligo-élément(s) pour pulvérisation foliaire - Partie 2 : oligo-élément(s) sous forme de combinaison(s) organique(s) - Dénominations et spécifications.
NF U42-002-2	Engrais - Engrais à teneur(s) déclarée(s) en oligo-élément(s) destinés à être apportés au sol - Partie 2 : oligo-élément(s) sous forme de combinaison(s) organique(s) - Dénominations et spécifications.
NF U44-203	Matières fertilisantes ayant des caractéristiques mixtes - Amendements minéraux basiques - Engrais - Dénominations et spécifications
NF U44-295	Matière fertilisante ayant des caractéristiques mixtes - Amendement organique-Engrais - Composts contenant des matières d'intérêt agronomique, issues du traitement des eaux ayant une teneur en P2O5 supérieure ou égale à 3%
NF U44-001	Amendements Minéraux Basiques - Exigences et spécifications techniques
NF U44-203/A1	Matières fertilisantes ayant des caractéristiques mixtes - Amendements minéraux basiques - Engrais - Dénominations et spécifications



Suivez notre activité tout au long de l'année :



<https://anpea.com/bureau-de-normalisation/>



<https://www.linkedin.com/company/bureau-de-normalisation-fertilisation/>

